

Madame la Ministre,

Cour d'Appel.

Je m'appelle ingénieur ingénieur de formation, et je viens à vous, par la présente, pour vous exposer ce qui pourrait constituer une aberration dans un parcours professionnel en Gendarmerie.

Je suis mariée depuis le 29 août 1997 au colonel de Gendarmerie, Eric STEIGER, avec qui j'ai eu 3 enfants.

Je suis en procédure de divorce litigieux depuis le 27 juillet 2018, date de l'ordonnance de nonconciliation. Pendant 8 mois entre octobre 2017 et juin 2018, j'ai subi des violences conjugales,
d'ordre psychologique et physique. Ces violences ont atteint un point particulièrement culminant
entre le 2 et 3 juin 2018, ce qui m'a décidée à porter plainte contre lui pour l'ensemble de ces
sévices le 5 juin 2018 au commissariat du 10ème arrondissement de Paris. Une enquête a alors été
menée durant laquelle ma fille a témoigné. Eric STEIGER a, par la suite, été placé en garde
à vue 2 jours et une nuit. Le Parquet a alors émis un contrôle judiciaire contre lui, comportant trois
mesures - interdiction d'entrer en contact avec moi, interdiction de se rendre au domicile, obligation
de soins psychiatriques −. Une procédure pénale a donc été engagée depuis cette date et le jugement
après l'audience au Tribunal de Grande Instance a statué le 18 février 2020 qu'Eric STEIGER était
condamné à 6 mois de prison avec sursis. Quant à moi, j'ai eu une peine de 800 € avec sursis.
Nous avons fait appel l'un comme l'autre. Aucune date n'a été définie pour une future audience à la

Malgré tout cela, la Gendarmerie a accepté la mutation d'Eric STEIGER en Nouvelle-Calédonie au 1^{er} août 2020, en tant que commandant en second à Nouméa, ce qui constitue un poste convoité car très rémunéré. Par ailleurs, ce poste le prédispose à être inscrit au tableau d'avancement pour devenir général puisqu'il serait prévu qu'il prenne la succession du titulaire du poste actuel de commandant de la Nouvelle Calédonie.

Comment un homme violent dans sa vie privée, suivi au niveau psychiatrique sur demande du tribunal, peut-il continuer d'occuper un poste haut placé de colonel de Gendarmerie, et de surcroît obtenir une promotion de Général alors que le jugement d'Appel n'a pas été prononcé ?

Une telle promotion serait d'autant plus injuste, qu'elle nierait les souffrances causées par Eric STEIGER sur ma personne et sur mes enfants. A ce propos, il me paraît utile de vous préciser que mes 2 filles, qui sont à ma charge, n'ont plus aucun contact avec lui.

Une telle promotion serait d'autant plus scandaleuse et sexiste, qu'elle ne comprendrait pas les violences d'un homme sur sa femme comme motif suffisant de nivellement de la carrière et des opportunités professionnelles. Alors que j'avais renoncé à mes activités professionnelles comme beaucoup de femmes d'officiers pour suivre leurs maris, j'ai dû reprendre un travail, pour subsister, d'abord en tant que secrétaire payée au SMIC, puis par mes efforts, en tant qu'ingénieur.

Comment un homme ayant eu un tel comportement pourrait-il être nommé Général de Gendarmerie, et occuper un tel poste nécessitant une éthique et un comportement irréprochables ? Comment la Gendarmerie pourrait-elle fermer les yeux sur la peine de 6 mois de prison avec sursis qu'il encourt, et faire une omerta totale sur cette situation ?

Comment un tel paradoxe pourrait-il se produire, étant donné l'ensemble des projets à l'initiative de la Gendarmerie contre les violences conjugales ?

Il s'agit de lutter contre cette injustice, qui traduit d'une énième manière, l'impunité des hommes auteurs de violences conjugales, y compris dans un environnement professionnel aux valeurs aussi strictes, tel que la Gendarmerie. Une telle distinction entre la vie privée et la vie publique professionnelle est incompréhensible, eu égard notamment de l'importance des relations publiques dans le travail d'Eric STEIGER.

J'appelle votre attention sur cette situation, étant très au courant de vos engagements et de vos réussites pour les droits des femmes, et notamment contre les violences conjugales, en espérant que vous pourrez faire entendre votre voix à ce sujet auprès de ses chefs.

En vous remerciant de votre écoute, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Lettre envoyée à l'attention de :

Madame Marlène SCHIAPPA Ministre déléguée auprès du ministre de l'intérieur, chargée de la citoyenneté

Hôtel de Beauvau 1, Place Beauvau 75008 Paris